

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
 REPUBLIQUE FRANCAISE
 ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
 CANTON DE SAINT OUEN L'AUMÔNE

* * * *

COMMUNE DE FREPILLON

COMPTE RENDU SOMMAIRE - LISTE DES DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 En date du 30 juin 2022

Date de la convocation : 24 juin 2022

Membres en exercices : 22

L'an deux mil vingt-deux, le trente juin à 21 h, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le 24 juin 2022 se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Patricia ZEISS, Maire

Présents : Patricia ZEISS (Maire)

Dominique BERNARD, Chantal WALTER, Sebastien HUART, Martine BERNARD, Bernard TAILLY, Cécile PALLATIN (maires-adjoints), Monique RICSH, Sylvie CABEZAS, Philippe JAUSET, Evelyne RAGUENET DE SAINT ALBIN, Marie-Claire RUMIN, Claude BELLENGER, Florence PERSICO, Christelle FERRE, Thomas DAVENNE, Camil AMRAT

Représentés par pouvoir : Dominique COUDRAY donne pouvoir à Cécile PALLATIN

Sylvain BERTHIER donne pouvoir à Evelyne RAGUENET DE SAINT ALBIN

Nathalie MARTIN donne pouvoir à Patricia ZEISS

Thomas DAVENNE donne pouvoir à Martine BERNARD

Aranud GUICHET donne pouvoir à Sébastien HUART

Secrétaire de séance : Camil AMRAT

La séance est ouverte à 21 h sous la présidence de Patricia ZEISS, Maire. Il est procédé à l'appel des Conseillers, le quorum est atteint.

L'ordre du jour est le suivant :

Approbation du compte-rendu de la séance du 9 juin 2022

1 - EXTINCTION NOCTURNE PARTIELLE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Le conseil avec,

14 voix pour : Patricia ZEISS, Dominique BERNARD, Chantal WALTER, Bernard TAILLY, Monique RISH, Sylvie CABEZAS, Evelyne RAGUENET DE SAINT ALBIN, Sylvain BERTHIER, Marie-Claire RUMIN, Philippe JAUSET, Nathalie MARTIN, Claude BELLENGER, Florence PERSICO, Christelle FERRE ;

7 voix contre : Sébastien HUART, Martine BERNARD, Cécile PALLATIN, Dominique COUDRAY, Thomas DAVENNE, Aranud GUICHET, Camil AMRAT

1 abstention : Pascal DERCHE

DECIDE :

Article 1 : l'extinction partielle de l'éclairage public sera mise en œuvre à compter du 1^{er} juillet sur le territoire communal

Article 2 : cette extinction aura lieu de 1h15 à 4h45 et sera expérimentée pour 6 mois

Article 3 : l'éclairage sera maintenu tout ou partie en période de fêtes ou d'évènements particuliers

Article 4 : madame le maire prendra un arrêté pour mettre en œuvre ces nouvelles dispositions

2 -EVOLUTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Madame le maire

Le Conseil,

Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

DECIDE :

Article 1 : le tableau des effectifs de la collectivité est approuvé comme suit :

FILIERE	GRADE/EMPLOI	FONCTIONS	TEMPS DE TRAVAIL	SUSCEPTIBLE D'ETRE POURVU PAR VOIE CONTRACTUELLE	POSTES CREES	POSTES VACANTS 3
ADMINISTRATIVE	Attaché		T COMPLET	oui	1	1
ADMINISTRATIVE	Attaché principal	DGS	T COMPLET	oui	1	0
ADMINISTRATIVE	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Assistante de madame le maire et de la DGS	T COMPLET	oui	1	0
ADMINISTRATIVE	Rédacteur	Responsable finances	T COMPLET	oui	1	0
ADMINISTRATIVE	Adjoint administratif territorial 2 ^{ème} classe	Agents administratifs	T COMPLET	oui	3	0
ADMINISTRATIVE	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	Agent administratif	T COMPLET	oui	1	1
POLICE	Chef de service de police principal de 1 ^{ère} classe	Chef de service de police municipale	T COMPLET	oui	1	0
TECHNIQUE	Agent de maîtrise principal	Responsable du service technique	T COMPLET	oui	1	0
TECHNIQUE	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Agent technique	T COMPLET	oui	1	0
TECHNIQUE	Adjoint technique	Agent polyvalent et agent d'entretien	T COMPLET T INCOMPLET	Oui Oui	6 4	0 0
SOCIALE	Agent social	Agent halte garderie	T COMPLET	Oui	1	0
SOCIALE	ATSEM	ATSEM	T COMPLET T INCOMPLET	Oui Oui	3 1	3 1
MEDICO SOCIALE	Educatrice territoriale de jeunes enfants	Responsable de la Halte Garderie	T COMPLET	oui	1	0
MEDICO SOCIALE	Auxiliaire de puériculture de classe normale	Auxiliaire de puériculture	T COMPLET	oui	1	0
MEDICO SOCIALE	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	Auxiliaire de puériculture	T COMPLET	oui	1	0
CULTURELLE	Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	Agent de bibliothèque	T COMPLET	oui	1	0
ANIMATION	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Responsable de l'ALSH et des accueils périscolaires	T COMPLET	oui	1	0
ANIMATION	Adjoint d'animation	Animateurs	T COMPLET	oui	6	0
TOTAL					37	6

3- ABROGATION DE LA DELIBERATION DU 10 DECEMBRE 2020 RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE REMISE EXCEPTIONNELLE SUR LE MONTANT DES LOYERS DES ATELIERS LOCATIFS LORS DE L'INSTALLATION

Le Conseil,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : la délibération n°2020-059 du Conseil municipal du 10 décembre 2020 est abrogée

4- ARRET DU PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Rapporteur : Sébastien HUART

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :

Arrête le projet de plan local d'urbanisme de la commune de Frépillon tel qu'il est annexé à la présente ;

Article 2 :

Tire le bilan de la concertation tel qu'annexé à la présente délibération ;

Article 3 :

Précise que le projet de plan local d'urbanisme sera communiqué pour avis :

- à l'ensemble des personnes publiques associées à la révision du plan local d'urbanisme ;
 - à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale ;
 - aux communes limitrophes qui en ont fait la demande ;
 - aux présidents d'associations agréées qui en ont fait la demande.
-

5-DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – COMPTE RENDU

Rapporteur : Madame le maire

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements souscrits dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par la délibération du 28 mai 2020 en vertu du Code Général des Collectivités Territoriales :

Numéro de décision et Date	Objet
2022-17 du 2 juin 2022	Contractualisation d'un emprunt avec la Caisse d'Epargne pour un montant de 300 000 euros remboursables sur 15 ans à taux fixe

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée par Madame le Maire à 21h30.
